



Formation Audit Conseil

PREVENTION - SECURITE

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Formation Initiale

DUREE : 2 jours

14h auxquelles il faut ajouter, si nécessaire, le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession

PUBLIC :

Toute personne volontaire pour être SST

Minimum 4 personnes
Maximum 10

En deçà de 4 personnes, le stage ne peut être maintenu.

PREREQUIS :

Aucun

OBJECTIFS

PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Intervenir face à une situation d'accident du travail.

Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

MOYENS

PEDAGOGIQUES :

Exposés s'appuyant sur des moyens audio-visuels et des supports physiques, simulations et mises en situation pratique actives, évaluations formatives
Formateur certifié par l'INRS.



Document de référence. (V8. 01/2021) - Guide des données techniques et conduites à tenir SST (V4. 07/2022) de l'INRS et manuel du formateur SST (version 06/2020)

MODULE DOMAINE DE PREVENTION DES RISQUES

- ▶ Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ▶ Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention au sein de l'établissement
- ▶ Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise

MODULE DOMAINE DU SECOURISME

- ▶ Situer le cadre juridique de son intervention
- ▶ Réaliser une protection adaptée sur une situation d'accident
- ▶ Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- ▶ Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
 - Secourir la victime de manière appropriée = effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la ou des victimes en se référant à la technique préconisée
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint d'un malaise
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas mais elle respire
 - La victime ne répond pas et ne respire pas

VALIDATION

Epreuves certificatives en accord avec le document de référence de l'INRS

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail.

Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification des compétences du SST ».

A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

SMV FORMATION EST UN ORGANISME DE FORMATION HABILITE AU NIVEAU NATIONAL PAR LE RESEAU DE PREVENTION.
HABILITATION N° 1498041/2021/SST-01/O/11

V4. 15/11/2022